



Le Maire de la commune de SAINT-PABU ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
CONSIDERANT que des travaux d'entretien et de maintenance du réseau d'eau potable doivent être réalisés par la CCPA rue de Benniget à compter du jeudi 22 septembre 2022 jusqu'au mardi 27 septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter du jeudi 22 septembre 2022 et jusqu'au mardi 27 septembre 2022, la circulation sera interdite de 8h à 18h rue de Benniget dans le cadre de travaux d'entretien et de maintenance du réseau d'eau potable. Ces travaux réalisés par la CCPA pourront provoqués des coupures et/ou des perturbations sur le réseau d'eau potable.

La signalisation du chantier sera, selon la situation rencontrée, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire). La mise en œuvre sera réalisée conformément au Guide Technique de Signalisation Temporaire - Manuel du Chef de Chantier

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans l'analyse ci-dessus de sa demande, à charge par lui de se conformer aux prescriptions de l'arrêté et aux conditions suivantes :

ARTICLE 2 :

- 1°) l'écoulement des eaux sera assuré pendant les travaux,
- 2°) le pétitionnaire sera seul responsable des dommages ou accidents dont ces travaux pourront être la cause,
- 3°) les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Elle ne dispense pas le pétitionnaire d'effectuer les autres demandes éventuellement nécessaires (demandes de renseignements sur les réseaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès des concessionnaires de la voie concernée (EDF, GDF, France Télécom, Services des Eaux, etc....)

SAINT-PABU, le 21 septembre 2022

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire,
Armelle JAOUEN

